

## **DECRET N°2012-126 du 14 MAI 2012**

portant remplacement de certains des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

### **LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- VU** la loi n° 98-019 du 21 mars 2003 portant Code de Sécurité Sociale en République du Bénin ;
- VU** la loi n° 2007-02 du 26 mars 2007 portant modification des dispositions des articles 10, 89, 93, 95 et 101 de la loi n° 98-019 du 21 mars 2003 portant Code de Sécurité Sociale en République du Bénin ;
- VU** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU** le décret n° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- VU** le décret n° 2011-758 du 30 novembre 2011 fixant la structure type des Ministères ;
- VU** le décret n° 2006-408 du 10 août 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- VU** le décret n° 2004-216 du 21 avril 2006 portant modalités de désignation des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale;
- Sur** rapport du Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 mai 2012 ;

## DECRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale les personnes dont les noms suivent en remplacement respectivement de :

- Madame Ramatou ODJO-OBA OSSENI ;
- Monsieur Samuel DJENGUE ;
- Monsieur Christian TCHIAKPE.

Il s'agit de:

- Monsieur Privas TCHIKPE, représentant le Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;
- Monsieur Saliou YOUSSAOU ABOUDOU, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur Adamavokin Justin SOSSOU, représentant le Ministre de la Santé.

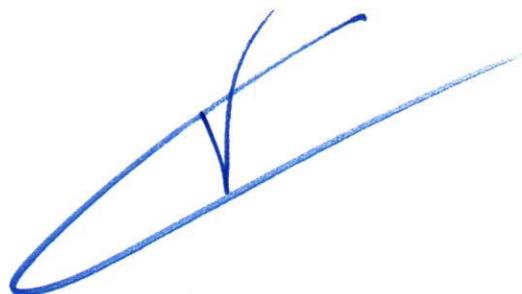
**Article 2** : le mandat des trois (03) représentants ci-dessus nommés couvre le reste du mandat de ceux qu'ils ont remplacés.

**Article 3** : le Ministre du Travail et de la Fonction Publique et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n°2009-530 du 20 octobre 2009 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale en ce qui concerne uniquement Madame Ramatou ODJO-OBA OSSENI, Monsieur Samuel DJENGUE et Monsieur Christian TCHIAKPE.

**Article 4** : le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 14 mai 2012

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,  
Chargé de la Défense Nationale,



Dr Boni YAYI.-

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action  
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,  
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

Le Ministre du Travail et de la  
Fonction Publique,

**Jonas GBIAN**

**Mémouna KORA ZAKI LEADI**

**AMPLIATIONS :** PR: 06; AN: 04; CC : 04; CS : 04 ; HAAC : 01;CES: 01 HCJ 01 PM/CCAGEPPPDDS 4 MJSL 4 SGG: 04; MEF: 04;  
AUTRES MINISTERES: 23; DGAE-DGCEPE : 04 ; DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI: 05. BN-DAN-DLC: 03. GCONB-DCCT-INSAE:  
03; BCP-CNS-IGAA: 03;UAC-ENAM-FADESP: 03; UNIPAR-FDSP: 02; SOGEMA: 04; JO:01.